

ZOOM sur la berce du Caucase : espèce végétale invasive

Initialement importée pour son potentiel mellifère et esthétique, la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) se répand le long des berges de nos eaux de surface, des routes, des lisières forestières, et des prairies gérées de manière extensive.



Figure 1: berces du Caucase en fleur (crédit : CRSA)

Une espèce est considérée comme **invasive** lorsqu'elle est à la fois exotique, et envahissante : la berce du Caucase remplit tous les critères.

Mais qu'est-ce qui explique l'expansion massive de cette plante ?

Après introduction dans les parcs et jardins, la berce du Caucase a rapidement trouvé son chemin pour s'en échapper. Ses graines sont dispersées jusqu'à 5 mètres des plants mère, sauf en bord de cours d'eau où celles-ci peuvent flotter et se propager à plusieurs dizaines de mètres. A la faveur des crues, **la dispersion peut atteindre plusieurs centaines de mètres, voir plusieurs kilomètres.**

Cette invasive pionnière pousse en peuplements denses, et empêche nos plantes indigènes de s'épanouir : **elle appauvrit la diversité floristique des terrains colonisés.** Outre son impact environnemental, l'envahissement massif des berges limite les activités récréatives telles que la pêche, ou encore la randonnée.

La sève de la berce du Caucase est composée de substances chimiques « photo-sensibilisantes ». A son contact, la peau est extrêmement sensible aux rayons du soleil, et subi de **graves brûlures.** Notons que quelques-unes de nos plantes indigènes (ex : berce commune) peuvent également être à l'origine de brûlures, mais moins importantes.

Depuis 2011, le Service Public de Wallonie a initié un plan régional de lutte contre la berce du Caucase, fondé sur un inventaire détaillé et une destruction massive de cette dernière. Les Contrats de Rivière sont acteurs de la mise en œuvre de ce plan.

Comment la reconnaître ?

Cette plante bi- à pluriannuelle présente une taille allant jusqu'à 4 mètres.



Figure 2: berce du caucase (crédit de toutes les photos de la page: CRSA)

Tige creuse à section ronde, d'un diamètre allant jusqu'à 10 cm à sa base. Très nombreuses taches pourpre.

Fleurs blanches disposées en grandes ombelles dont la principale fait plus de 20 cm de diamètres. Plus de 50 rayons.



Graines ovales présentant 4 sillons bruns enflés.

Feuilles matures dentées et fortement découpées, de très grande taille.



Plus de critères → [brochure du SPW sur la berce du Caucase](#)

Que faire pour en limiter la propagation ?

Des actions sont menées pour limiter leur production et vente, mais c'est également au citoyen d'agir :

- Apprendre à la reconnaître : [brochure du SPW sur la berce du Caucase](#) ;
- La signaler au service environnement de votre commune et sur le site [Observation.biodiversité](#) ;
- Ne pas l'acheter, ni la vendre ;
- Gérer les éventuelles petites populations au jardin, **sous réserve d'une protection adéquate de la peau !**

Quelques conseils de gestion

Si vous êtes en présence d'une petite population et que vous souhaitez participer à sa gestion en mai ou en juin (avant la production de graines), alors vous pouvez appliquer quelques conseils simples :

1. Assurez-vous de vous protéger avec des lunettes de sécurité, des gants, et des vêtements imperméables : **sans ces précautions, vous vous exposez à de graves brûlures** ;
2. A l'aide d'une bêche, sectionnez la racine 10 à 15 cm en dessous de la surface du sol ;
3. Sectionnez la tige en plusieurs morceaux à l'aide de la bêche, et laissez les restes sécher au sol (hors d'accès des personnes non averties) ;
4. 3-4 semaines plus tard, réalisez un second passage pour les éventuelles repousses ou plantes oubliées ;
5. Répétez l'opération durant quelques années jusqu'à épuisement de la banque de graines présente dans le sol.



Figure 3: gestion de la berce © SPW

Pour une plus grande implication dans la gestion des berces du Caucase et autres plantes invasives, vous pouvez suivre les activités du Contrat de Rivière Sambre et Affluents.

Et à la place, on plante quoi ?

De nombreuses plantes mellifères bien de chez nous sont très attractives pour nos insectes, et sont esthétiques : **privilégions-les**.

En voici quelques exemples : l'angélique sauvage, la berce commune, la carotte, l'eupatoire chanvrine, la reine des prés, la salicaire, et la valériane officinale.

Le [Contrat de Rivière Sambre et Affluents](#) peut vous conseiller dans vos projets de gestion de vos plans d'eau.

Sources :

Brochure du Service Public de Wallonie « la berce du Caucase, espèce invasive en Wallonie » : [brochure du SPW sur la berce du Caucase](#)

Cellule interdépartementale Espèces invasives, SPW Environnement, (2020), « Bilan de la première phase du plan de gestion coordonné de la berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum) en Wallonie (2011-2018) », 36p